



ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

COMITÉ D'ADMINISTRATION

DATE : 26 juin 2018

HEURE : 9h00

ENDROIT : Hôtel de Ville de Prévost, 2870 boul. Curé Labelle, Prévost

PROCÈS VERBAL

INVITÉS PRÉSENTS

Paul Germain, président

Xavier-Antoine Lalande, vice-président

Jean-Guy Joubert, trésorier

Roger Hotte, administrateur MRC RDN

Linda Lalonde, administratrice Ste-Sophie

Pierre Daigneault, administrateur Prévost

Richard Champagne, administrateur

Léna Bergeron, administratrice

Viviane Dagenais, secrétaire

Louise Bourgeois, directrice générale

INVITÉS ABSENTS

Josée Yelle, administratrice

Sophie Astri, administratrice Ste-Sophie

Bruno Laroche, administrateur St-Hippolyte

Louise Gallant, administratrice Ste-Sophie

1. Mot de bienvenue

Paul Germain ouvre l'assemblée par un mot de bienvenue, il est 9h00.

2. Adoption de l'ordre du jour du 26 juin 2018

Résolution AR20180626.2

Jean-Guy Joubert propose l'adoption de l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal du 29 mai 2018

Résolution AR20180626.3

Linda Lalonde propose l'adoption du procès-verbal du 29 mai 2018 tel que présenté

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Suivi du procès-verbal du 29 mai 2018

a) Signature des contrats de taxis

Pas de nouvelles.

b) Problèmes avec les Autobus Brunet

Louise a rencontré le responsable de la facturation des Autobus Brunet.

La problématique est que Autobus Brunet facture un minimum de 3 heures par sortie nonobstant la durée du déplacement qui peut être en-deça de 3 heures.

La rencontre ne s'est pas soldée par une entente, conséquemment Louise utilise davantage les services de Taxi Prévost au lieu de Autobus Brunet.

c) Offre de règlement concernant la plainte de monsieur Filiatrault

Monsieur Filiatrault a accepté l'offre qui lui a été faite.

d) Vérification des coûts avec Vidéotron par Louise Bourgeois

L'appel d'offre a été envoyée à Vidéotron, nous attendons leur réponse.

e) Compte rendu du colloque du transport collectif.

Bien que le compte rendu a déjà été fait lors de l'assemblée du 29 mai 2018, Viviane Dagenais demande des précisions sur le contenu des sujets discutés à savoir si des solutions, ou idées ont été émises et seraient applicables à notre région, en donnant comme exemple la publicité

Louise Bourgeois informe que les propositions faites concernaient davantage l'urbain et non applicables pour notre région.

f) Logiciel de géolocalisation en transport adapté.

Le logiciel est installé.

Les membres de l'administration sont en apprentissage actuellement. D'ici l'automne, tout devrait être en fonction.

g) Acheminement du plan de développement au MTMDET

Roger Hotte informe que le plan est prêt il sera envoyé ces jours-ci au MTMDET.

h) Communication du fichier de route à Taxi St-Jérôme.

L'information provient de monsieur Maroun de Fraxion, il suffirait de convertir notre fichier du système Parcours en format .FTP avant de transmettre le fichier à Taxi St-Jérôme pour que le fichier soit compatible avec le système Fraxion.

Louise Bourgeois s'engage à faire l'opération avant la transmission.

5. Correspondance

Il n'y a aucune correspondance ce mois-ci

6. Comptes à payer au 26 juin 2018

Résolution AR20180626.6

Jean-Guy Joubert propose l'adoption des comptes à payer pour le transport adapté du chèque 4796 à 4831 inclusivement et pour le transport collectif du chèque 2301 à 2316 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Rapports budgétaires

Au niveau des dépenses, nous constatons un surplus de 6,000\$ au poste « publicité et promotion » à cet effet, Xavier-Antoine Lalande propose :

Résolution AR 0180626.7a)

Mandater la firme de communication Nestor pour l'élaboration d'une stratégie de mise en valeur de notre service actuel, en prévision des propositions qui nous seront soumises par Vecteur V, et Paul Germain d'ajouter « stratégie également avec le TACL si une entente a lieu »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution AR20180626.7

Léna Bergeron propose l'adoption des rapports budgétaires (adapté et collectif)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Adoption du contrat de travail de la directrice générale pour l'année 2018-19

Madame Bourgeois se retire le temps des discussions.

Résolution AR20180626.8

Richard Champagne propose le renouvellement du contrat qui nous est présenté, document qui est une copie conforme du contrat signé en 2017-2018 par monsieur Germain Richer, président et Louise Bourgeois, pour une période d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Bourgeois revient dans la salle, elle est informée du renouvellement de son contrat . Xavier-Antoine Lalande l'avise qu'elle sera rencontrée par le président et vice-président avant le 1^{er} août pour procéder à l'évaluation de ses tâches et la fixation d'objectifs à atteindre.

9. Avenir des 2 projets-pilote 2017-2018 de la MRC soit : Le Colombus et l'Inter.

Le projet **Colombus** se termine et ne sera pas renouvelé

Le projet **Inter**.

Paul Germain présente un topo sur l'entente actuelle depuis le mois d'août 2017 et l'entente unilatéralement projetée par le TACL, qui se résume par une augmentation des coûts totaux pour la ville de Prévost de 53%.

Pour 4% du service donné par le TACL, Prévost paie 28% de l'ensemble du service.

Le TACL garde l'entièreté des subventions.

Paul Germain rencontre le TACL ce jour à 11h00 – il soumettra la proposition d'entente suivante :

- Payer au prorata de la population pour le même service
- Ajustement du taux de la quote-part à 4.29\$
- Quittance des extras injustifiés de 2017-2018.

10. Varia

Richard Champagne avise l'assemblée qu'il est dans l'obligation de démissionner, vu un changement dans l'horaire de son travail.

La démission de Richard Champagne est acceptée et le changement sera transmis au fichier des Entreprises.

Un poste d'administrateur représentant au transport adapté **est vacant** à compter de ce jour 26 juin 2018.

11. Adoption de la levée de l'assemblée

Résolution AR20180626.11

Viviane Dagenais propose la levée de l'assemblée à 10h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La prochaine réunion de tiendra à l'hôtel de ville de Prévost, 2870 boul. Curé Labelle, Prévost le **25 septembre 2018** à 9h00.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées.

PAUL GERMAIN
PRÉSIDENT

VIVIANE DAGENAI
SECRÉTAIRE